

Décret n° 2023-676 du 16 juin 2023

portant nomination du directeur des moyens généraux au ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public.

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n°92/011 du 20 février 1992 portant rectificatif du décret n°82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2018-350 du 10 septembre 2018 portant délégation de pouvoir de nomination aux ministres à certains emplois et fonctions ;

Vu le décret n°2022-1885 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public,

Vu le décret n°2023-59 du 24 février 2023 portant organisation du ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public.

**DECRETE :**

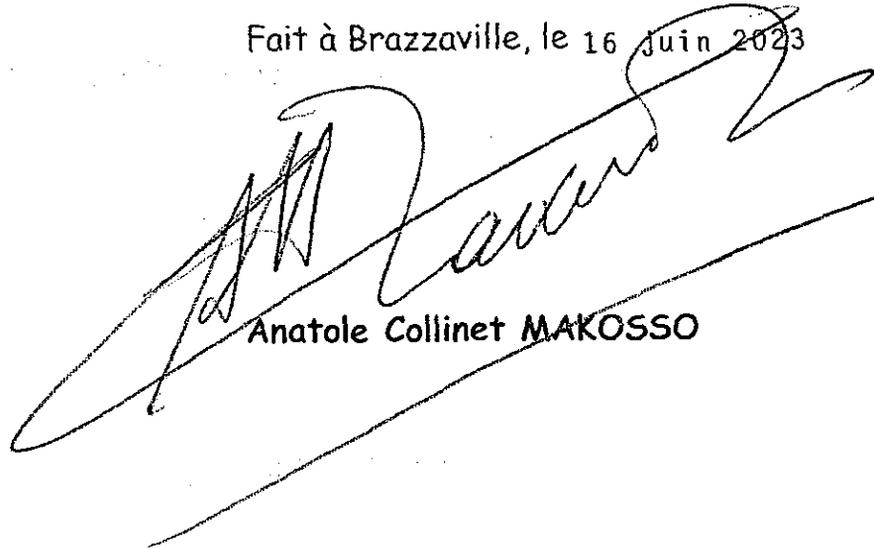
**Article premier :** Monsieur Nicaise NGAPELA est nommé directeur des moyens généraux.

**Article 2 :** Monsieur Nicaise NGAPELA percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur Nicaise NGAPELA, sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo.

2023-676

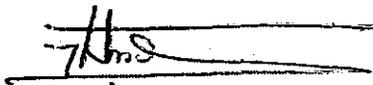
Fait à Brazzaville, le 16 Juin 2023



Anatole Collinet MAKOSSO

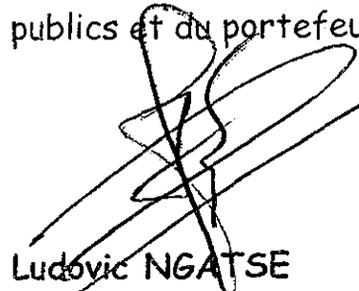
Par le Premier ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le ministre de l'économie  
et des finances,



Jean-Baptiste ONDAYE

Le ministre du budget des comptes  
publics et du portefeuille public,



Ludovic NGATSE